

11. L'augmentation des bénéfices du Compte du fonds des changes résulte principalement de la moyenne plus élevée du taux d'intérêt à New York sur les valeurs à court terme dans l'année civile 1957 : à part les 1,083 millions de dollars en or, les ressources du compte au 31 décembre 1957 se composaient presque entièrement de valeurs américaines. Les avances au compte à cette date s'élevaient à environ 1,911 millions de dollars.

12. Les 4 millions de dollars reçus de la *Polymer Corporation Limited* sont constitués par des dividendes, de même que les \$3,525,000 reçus de l'*Eldorado Mining and Refining Limited*.

Le PRÉSIDENT: Nous avons déjà discuté le paragraphe 11. Le paragraphe 12 vient ensuite.

M. LAMBERT: Le paragraphe 12 traite uniquement des dividendes de la *Polymer*.

M. SELLAR: Oui.

M. LAMBERT: Les administrateurs de la *Polymer* ont un droit absolu lorsqu'il s'agit de déclarer les dividendes?

M. SELLAR: Oui, les administrateurs déclarent les dividendes. Du moins, non . . . les administrateurs détiennent chacun une action. Vous savez que le ministre détient un transfert exerçable en certains cas quant à ces actions-là. Le ministre de la Production de défense détient les autres actions. Je suppose que le ministre assiste à la réunion annuelle; en tout cas, il est entendu qu'un certain dividende sera déclaré cette année-là. Le dividende est déclaré de la façon formelle prescrite par la Loi sur les compagnies.

M. LAMBERT: Autrement dit, la *Polymer* est une société commerciale indépendante autant qu'elle peut l'être.

M. SELLAR: Oui, c'est l'intention.

13. L'article 84 de la loi de l'impôt sur le revenu exige que les sociétés d'État énumérées à l'annexe D de la loi sur l'administration financière acquittent l'impôt sur les corporations. Les paiements faits ou à faire par six des corporations dites de propriétaire étaient évalués à \$10,600,000, y compris \$970,000 par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Les bénéfices de \$1,017,000 remis au Receveur général par cette société, comme le constate le paragraphe 10 ci-dessus, étaient nets de cette taxe.

M. BELL (*Carleton*): Au sujet de l'impôt sur les corporations, vous avez mentionné aujourd'hui la Commission du prêt agricole canadien. Savez-vous à combien s'élève l'impôt sur le revenu versé par cette commission au cours des dernières années financières? Je sais que son rapport le mentionne.

M. SELLAR: Dans son dernier rapport annuel, elle indique une réserve d'environ \$15,700 pour fins d'impôt et \$10,000 déjà versés.

14. Les intérêts qu'ont rapportés les prêts aux gouvernements d'autres pays dans chacune des deux années financières marquent, par rapport à 1955-1956, une diminution de 23 millions de dollars, attribuable principalement à la remise à plus tard du paiement des intérêts du prêt consenti au Royaume-Uni en 1946. L'accord relatif à ce prêt permet au gouvernement britannique, dans certaines circonstances, de différer un versement d'intérêt, ce qu'il a fait à deux reprises. Une modification, ratifiée par le chapitre 37 des Statuts de la première session de 1957, limite désormais à sept le nombre des remises entre les années 1957 et 2000, et fixe un intérêt de 2 p. 100 sur les montants différés. En raison de cette